

BVGer D-5396/2006 vom 30. November 2009

Bundesverwaltungsgericht, 2009-11-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-5396_2006

FR: TAF D-5396/2006 du 30 novembre 2009

IT: TAF D-5396/2006 del 30 novembre 2009

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont mis à la charge du recourant. Ce montant est entièrement compensé avec l'avance de frais déjà versée.

E. 3

Le présent arrêt est adressé : au recourant (par courrier recommandé) à l'ODM, Division séjour, avec le dossier (...) (en copie) à la Police des étrangers du canton C. _____ (en copie) Le juge unique : La greffière : Gérald Bovier Marie-Line Egger Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.